

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Bulletin politique.

Comme nous devions le penser, l'emprunt a été voté hier à l'unanimité, sans opposition et presque sans discussion.

M. Vitet, député de la Seine-Inférieure, avait fait précéder le vote de la lecture d'un rapport digne, sobre, sincère et honnête.

L'auteur, comprenant que le crédit national devait être entouré de toutes les précautions possibles, prévoit les cas les plus invraisemblables qui pourraient se présenter à la suite de cette immense opération.

« Non-seulement, dit-il, l'émission des billets de la Banque de France est maintenue en deça des limites qu'elle a droit d'atteindre, la marge étant encore de plus de 400 millions, mais on peut dire, sans rien risquer, que le Trésor et les grands établissements financiers sont tous en ce moment dans la plus extrême abondance. »

Toutefois, pour parer à toutes les éventualités, M. Vitet propose à l'Assemblée de porter jusqu'à 3 milliards 200 millions le maximum de l'émission des billets. La Banque, d'accord avec le gouvernement, s'est décidée, d'après ses instances, à se prêter à cette mesure.

Quant au mode de souscription à l'emprunt, M. Germain veut traiter l'avantage d'une souscription irréductible à faire ou à ne pas faire aux souscripteurs qui se libèrent immédiatement : l'emprunt attirerait ainsi les capitaux thésaurisés.

L'orateur demande, en outre, la plus grande publicité pour les conditions de l'emprunt.

M. le ministre des finances remercie M. Germain de ses conseils, mais il présente deux objections. Premièrement, pour l'ouverture de l'emprunt, on est obligé de tenir compte des exigences des pays auxquels la France adressera son appel. Et quant aux souscriptions irréductibles, elles pourraient faire craindre une crise monétaire.

Le gouvernement fera néanmoins tout ce qui dépendra de lui pour tenir compte des classes les plus infimes. « Il partage d'ailleurs la confiance exprimée par M. Germain dans le crédit de la France. L'emprunt sera

couvert. L'Europe y concourra avec la France elle-même. Nous sommes sûrs qu'à côté de l'intérêt il y aura le patriotisme pour faire l'enthousiasme. D'un autre côté, l'Europe a la foi la plus grande dans le crédit de la France et dans son honnêteté à tous ses engagements. (Très-bien ! très-bien !)

Nous ne pouvons mieux terminer ce compte-rendu qu'en répétant les paroles de M. Vitet :

« Nous avons les garanties les plus certaines que notre confiance ne doit pas être ébranlée. Espérons que la Providence fera pour l'ordre moral ce qu'elle nous permet de faire pour l'ordre matériel. Réunissons-nous tous et montrons que nous avons une seule pensée : la pensée de la délivrance de notre territoire. »

J.-R. DENAIS.

Voici le texte du projet du gouvernement modifié par la commission et adopté par l'Assemblée :

Art. 1^{er}. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le Grand-Livre de la dette publique et à aliéner la somme de rentes 5 p. 400 nécessaire pour produire un capital de trois milliards.

L'aliénation de ces rentes aura lieu par souscription publique, à l'époque, au taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations.

A. 2. Le ministre des finances ajoutera à cette somme de rentes 5 0/0 celle qui sera nécessaire pour faire face au paiement des arrérages à échoir en 1872 et 1873, et pour couvrir les dépenses matérielles de l'emprunt ainsi que les frais d'escompte, de change, transports et négociations.

Art. 3. Afin d'assurer aux époques fixées le paiement des 3 milliards restant dus au gouvernement allemand et d'accélérer la libération du territoire, le ministre des finances pourra passer avec la Banque de France et autres associations financières des conventions particulières, destinées à rendre plus promptement disponibles les produits à réaliser sur l'emprunt et à faciliter les anticipations du versement.

Art. 4. Le chiffre des émissions des bil-

lets de la Banque de France et de ses succursales, fixé au maximum de 2 milliards 800 millions, est élevé provisoirement à 3 milliards 200 millions.

Chronique Politique.

La gauche républicaine s'est réunie avant-hier soir au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Albert Grévy.

La délibération a d'abord porté sur la composition de la liste du conseil d'Etat. Celle que la commission de la Chambre a adressée dans un étroit esprit de parti a été unanimement considérée comme inacceptable.

Après avoir repoussé l'avis émis par quelques membres de ne pas prendre part au vote et de laisser à la droite la responsabilité de ses choix, la réunion, dit le *Siccle*, s'est décidée à nommer dans son sein une commission qui dressera une liste sérieuse, d'accord avec les autres réunions de la gauche.

Les questions d'impôts ont ensuite été longuement discutées, au double point de vue économique et politique.

L'empereur d'Allemagne, en recevant à Ems M. d'Arnim, lui aurait témoigné la reconnaissance la plus vive et lui aurait conféré un nouveau titre nobiliaire.

On a commencé depuis quelques jours à faire parvenir au gouvernement allemand les traites et papiers sur l'Allemagne que le gouvernement français a acquis depuis longtemps sous condition de paiement en or, ainsi que la convention nous oblige à le faire. Ces paiements s'effectuent actuellement par l'entremise d'un grand établissement financier, à raison de 8 à 10 millions par jour.

La vérification des traites nécessitant un temps assez considérable, on a dû s'y prendre à l'avance.

M. le prince de Polignac, attaché militaire à la légation française de Berlin, vient d'adresser au ministère de la guerre un long

rapport sur l'extension, les modifications et le travail de la maison Krupp; il a joint à ce rapport des considérations générales sur les nouvelles manœuvres de l'armée prussienne.

Il vient d'arriver à Paris 671,605,303 francs en petits lingots d'argent formant le reliquat de l'indemnité chinoise.

On lit dans le *Journal de Saint-Quentin* :

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons par une lettre particulière qu'une grève à peu près générale vient d'éclater dans le bassin houiller du couchant de Mons.

Cette fraction du bassin de Mons comprend une dizaine de charbonnages occupant 40 à 50,000 ouvriers.

L'origine de la grève est attribuée à une modification demandée par les ouvriers dans les procédés d'abatage et à une augmentation de salaire.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de désordres.

Les débats de l'affaire Cremer et Wiesninski, dit de Serres, ont dû s'ouvrir devant le 4^{or} conseil de guerre, lundi 15, à midi, au palais de justice. Voici la composition du conseil :

Président : M. Baraguey-d'Hilliers, maréchal de France.

Juges : MM. Canrobert, maréchal de France; Mac-Mahon, maréchal de France; Metman, Tixier, de Preuil, Abbatucci, généraux de division.

Ministère public : M. le général Barry, assisté de M. le capitaine Raman, commissaire du gouvernement près le 4^{or} conseil.

Greffier : M. Constant, officier d'administration de 4^{or} classe.

Un grand nombre de témoins seront entendus, parmi lesquels nous pouvons citer : MM. les généraux Bourbaki et Bressolles; de Freycinet, ex-chef du cabinet du ministre de la guerre, et Carayon-Latour, député à l'Assemblée nationale; Clinchant, général de division; Piquot, consul de France, et de Villeneuve-Bargemont, préfet des Alpes-Maritimes.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE IV.

KRAPOULOF.

(Suite.)

Ce travail, menaçant de se continuer toute la nuit, Chusco, ses beaux-frères et son cousin, se retirèrent l'un après l'autre, laissant l'agent du gouvernement prolonger ses méditations à loisir en tête à tête avec les deux Cosaques qui, depuis le commencement de la visite, n'avaient pas même cligné de l'œil.

Le sous-lieutenant, après avoir épuisé son répertoire et ses cigarettes, dormait comme un simple mortel.

A une heure du matin, Krapoulof remit enfin son portefeuille graisseux dans la poche de sa tunique graisseuse; mais comme pour se tenir éveillé il avait eu recours à l'eau-de-vie de grains, sa boisson favorite, dont Magnus lui avait, tout en rechignant, apporté une bouteille de l'écurie, il roula sur le parquet, en voulant se lever de table, et y resta, ronflant sur place, ainsi qu'il avait coutume de le faire, presque chaque jour, dans le dernier cabaret qu'il daignait honorer de sa visite.

Le bonheur des Cosaques voulut que le bruit de sa chute éveillât à demi l'officier, sur l'ordre duquel il se hâtèrent de rejoindre leurs camarades, couchés, les uns dans l'écurie et les autres sur la terrasse.

Lorsque, le lendemain matin, César, que les émotions de la soirée n'avaient point empêché de dormir, descendit au jardin, les Cosaques étaient déjà loin, et Wladimir avait constaté, avec une agréable surprise,

que, sauf quelques poules de sa basse-cour et une chèvre, les Russes n'avaient rien volé.

Cette manière d'agir contre leur habitude n'étonna personne plus que Magnus.

— Ce sont de faux Cosaques, répétait-il en se frottant les mains; les huit chevaux sont à l'écurie comme hier au soir. Oui, maître, se sont de faux Cosaques.

Kirposky ne semblait pas loin de partager cette opinion. Le fait de Cosaques ne pillant pas une maison polonaise, quand ils en trouvaient l'occasion, lui semblait par trop anormal.

Peut-être l'exemple de cinq Lesghuines, leurs camarades, condamnés à subir le supplice des batoges, n'était-il pas étranger à leur désintéressement actuel.

C'était le lendemain que, sur la place de Varsovie, les incendiaires de la station devaient subir leur peine: Kirposky et son neveu n'en savaient rien, mais les Cosaques le savaient.

Or, dans tous les temps, la crainte, surtout parmi les soldats irréguliers, a toujours

été le commencement de la sagesse.

César ne revenait pas de l'étonnement de Magnus.

— En France, disait-il à son oncle, j'ai entendu dire qu'on fusillait tout soldat qui, en campagne, est pris en flagrant délit de vol.

— Mon ami; la Russie n'est malheureusement pas la France; là-bas, le vol est un crime flétri par l'opinion publique et puni par la loi. En Russie, il n'y a que les sots et les maladroits qui ne volent pas.

— Et y a-t-il au moins beaucoup de sots et de maladroits ?

— Hélas ! c'est le très-petit nombre.

— Même dans la haute société ?

— Surtout là. Je pourrais t'en citer mille exemple. Entre les Russes, c'est au plus fin ou au plus fort. Le gouvernement, qui ne l'ignore pas, se donne peu de peine pour payer ses employés. Il sait que, comme ce Krapoulof que tu viens de voir, ils prendront dans la caisse les fonds sur lesquels ils sont censés veiller et qu'ils extorqueront jusqu'à la dernière pièce de monnaie de ceux

Le rapport de l'affaire a été dressé par M. Galtier, capitaine-rapporteur près le 1^{er} conseil de guerre, chargé de l'instruction.

Informations militaires.

On lit dans le *Journal officiel* :

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le général de Chabaud-Latour, président du comité des fortifications, était nommé gouverneur de l'École polytechnique.

Il y a là une erreur matérielle. L'École polytechnique n'a pas de gouverneur; mais elle est commandée par un officier général, qui est actuellement M. le général Riffaut.

Cet établissement, comme tous ceux qui ressortissent à l'armée, est, chaque année, l'objet d'une inspection générale, et c'est à cette inspection que va procéder, par ordre du ministre, M. le général de Chabaud-Latour.

MM. Saisset, vice-amiral, et Cloué, contre-amiral, ont été nommés au grade de grand officier de la Légion d'Honneur;

MM. Halligon et Desaulces de Freycinet, capitaines de vaisseau, ont été nommés au grade de commandeur.

On dit que le général Suzane, ancien directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, aurait demandé sa mise en disponibilité. Le motif qui aurait poussé le général à formuler cette demande serait le refus du ministre de la guerre de l'autoriser à publier la réponse qu'il avait préparée aux accusations portées contre lui par la commission des marchés.

La *Patrie* est à même de donner des renseignements nouveaux et précis sur la situation militaire qui aurait été promise au général Faidherbe par le chef du gouvernement.

Le général recevrait assez prochainement le commandement d'un des corps d'armée qui seront formés après le vote de la nouvelle loi militaire. Il aurait son quartier général à Lille, et les départements voisins seraient, au point de vue militaire, placés sous ses ordres.

On sait que le général Faidherbe, qui a fait réussir le candidat radical dans la Somme, est le général de M. Gambetta, dont il doit être le ministre de la guerre, pour faire avec lui ce qu'il appelle l'armée nationale.

On s'occupe beaucoup de l'organisation de notre cavalerie et des améliorations à introduire dans notre système actuel de remonte. Une décision ministérielle vient d'être prise à l'égard des inspecteurs des haras, qui doit nécessairement donner d'excellents résultats. En effet, les inspecteurs des haras qui, autrefois, étaient à poste fixe, devront désormais changer de résidence tous les ans. Par le fait de cette nouvelle organisation, chacun des fonctionnaires connaîtra les ressources de toutes les circonscriptions des

haras. Ces circonscriptions étant au nombre de cinq, dans une période de cinq ans les inspecteurs des haras seront parfaitement éclairés. Ce système, employé en Angleterre, a donné les meilleurs résultats. La cavalerie anglaise est certainement une des mieux montées de l'Europe.

On lit dans la *Province* de Bordeaux :

Il est triste d'avoir à enregistrer encore un de ces outrages qui, à Bordeaux comme à Paris, comme à Lyon, comme dans d'autres grands centres, attestent la haine sourde, implacable, des éternels ennemis de l'ordre et de la paix publique.

Ainsi :

On arrêtait hier un jeune garnement surpris bavant contre un caporal du 57^e toutes les injures empruntées au vocabulaire radical de l'instruction gratuite, obligatoire et pétrolifère.

Sur un autre point, un irréc., qui venait d'épuiser à l'adresse de M. le colonel des dragons la liste des outrages importés des clubs ou réunions privées, n'a dû son salut qu'à la bienveillante médiation de l'honorable officier supérieur.

Le bien pour le mal! La leçon sera-t-elle perdue? Et dut-elle être perdue, qui pourrait ne pas applaudir à cette généreuse clémence de l'insulté?

Nouvelles diverses.

Nous lisons dans le *Gers* :

Le génie militaire a commencé des études dans la plaine de la Baise (Gers) pour l'établissement d'un camp d'artillerie et d'une école spéciale à cette arme aux environs de Mirande.

Une circulaire du ministre de la guerre, qui doit être lue trois jours de suite au rapport et affichée dans les casernes, recommande aux officiers, sous-officiers et soldats, de repousser toute agression, même par la force.

Elle leur recommande également de ne pas sortir isolés.

Dans les forts de la banlieue, les officiers de Paris qui devront rentrer tard seront attendus, aux anciens boulevards extérieurs, par des escouades munies de lanternes et accompagnés ainsi jusqu'aux forts.

On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

M. de Guilloutet, ancien député, vient d'assigner M. le préfet des Landes devant le tribunal de Mont-de-Marsan pour avoir arrêté à la poste des brochures qui lui étaient adressées, sous prétexte que c'étaient des brochures bonapartistes.

La musique de la garde républicaine de Paris a terminé la série de ses concerts à l'Institut américain à New-York. Les concerts ont eu un grand succès.

produit pendant la guerre de Crimée, et qui donnera une idée de la rapacité ingénieuse des grosses épaulettes de l'armée russe. L'empereur avait été averti que la garnison de Sébastopol était mal nourrie. Il donna ordre à ses généraux de se procurer, coûte que coûte, des approvisionnements en viande fraîche pour les soldats. Les officiers supérieurs et intendants militaires s'entendirent; un troupeau de trois cents bœufs fut acheté dans la steppe et conduit à la ville assiégée. Quelque temps après, un mémoire détaillé contenant, outre le prix d'achat, les frais de transport, de nourriture, de logement et d'abattage des bœufs, fut remis au tzar qui le fit immédiatement payer par le ministère des finances et écrivit une lettre autographe aux membres de la commission pour les féliciter de leur zèle patriotique.

— Mais, mon oncle, je ne vois rien de bien étonnant à tout cela, car enfin, quelque riches que soient les généraux, ils ne peuvent pas payer de leur poche de semblables dépenses, et....

— Parfaitement, mon garçon, mais dans

Depuis la guerre, voici la disproportion entre la population mâle et la population féminine en Allemagne : pour 20,106,997 femmes, il n'y a que 19,398,684 hommes, soit 708,316 femmes en trop.

903 nouveaux emplois de facteurs ruraux vont être créés en France.

On signale depuis quelque temps l'apparition du choléra dans les contrées occidentales de la Russie et sa marche lente, mais progressive, vers les provinces orientales de l'Allemagne. L'année dernière, à pareille époque, le redoutable fléau avait déjà sévi dans les mêmes territoires, et il était venu jusqu'à Berlin. Là, toutefois, il s'était arrêté au moment même où, en France et en Angleterre, on allait prendre contre lui les précautions usitées en pareil cas. Nous espérons que cette année encore sa présence pourra être conjurée.

Le *Bien public* de Dijon contient l'entrefilet suivant :

Le succès des machines typographiques et typo-lithographiques de M. Marinoni à l'exposition internationale de Londres, inspire à un journal allemand des réflexions bizarres et qu'il est bon de noter.

« Ainsi, s'écrie le rédacteur de la feuille d'outre-Rhin dans un long article consacré à cette Exposition, il ne se trouve qu'un exposant français, et il faut que ses machines priment toutes les autres, c'est désespérant (sic). Si on leur en laisse le temps, les Français reprendront rapidement une influence qui doit, à l'avenir, appartenir à la seule nation allemande; nous ne devons être vaincus sur aucun terrain.

» On nous assure que des imprimeurs allemands ont acheté des machines à ce Français. Nous ne pouvons les blâmer, mais cela nous attriste... »

La pensée du journaliste allemand peut être résumée dans la paraphrase de ce couplet d'un vaudeville bien connu :

C'est par une machin' qu'on commence
Et c'est par le Rhin qu'on finit.

EMPRUNT NATIONAL FRANÇAIS.

L'Office de fonds publics et de change reçoit dès à présent les fonds destinés à souscrire à l'Emprunt National et paie l'intérêt de 3 0/0 jusqu'au jour de l'émission. *Souscriptions irréductibles.*

Envoi sur demande de la circulaire indiquant les conditions.

A. LOPES DIAS, DIRECTEUR,
162, Rue Montmartre. — Paris.

Correspondance.

Nous accueillerons toujours avec empressement les renseignements et observations que l'on voudra bien nous envoyer.

Toutefois, nous croyons important de le répéter, nous ne publierons jamais que les communications portant la signature de leurs auteurs.

On nous prie d'insérer la note suivante :

UN INSPECTEUR DES ÉCOLES COMME IL Y EN A PEU.

Talleyrand disait toujours : Surtout, pas de zèle. Beaucoup prennent cette parole en sens contraire, et certain inspecteur des écoles que nous ne nommerons pas a trouvé un moyen unique de faire du zèle, ne pouvant plus en faire. Nous savons qu'il est de bon ton, par ce temps de liberté et d'égalité où nous vivons, de ne point pratiquer ces deux vertus républicaines vis-à-vis de ceux qui ne pensent point et ne parlent point comme Gambetta et Cie. Tous ceux-là sont gens gênants, et, dans les écoles, religieux et religieuses sont autant de cibles bonnes à cribler. C'est sujet à avancement. Notre inspecteur, donc, faisait sa visite dans une commune où sont établies deux écoles de filles. L'école laïque avait fait des cahiers de concours, et aussi l'école des Sœurs, mais celle-ci, paraît-il, avec un avantage tellement marqué, que l'inspecteur, craignant de les voir répandus dans le public au détriment de l'école laïque : « Ma sœur, dit-il, j'emporte vos cahiers de concours. » En homme consciencieux il emporta tous les cahiers de concours, et onques ne les revit-on depuis, malgré maintes et maintes réclamations. Cet inspecteur des écoles a sans doute eu un bon point pour avancement; mais si un commerçant, un architecte escamotait à son voisin les papiers, les dessins qu'il prépare pour un concours, est-ce que vraiment il n'y aurait pas encore quelque justice en France contre une telle infamie ? X***

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance du 10 juillet 1872.

SESSION BUDGÉTAIRE.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. le Maire.

Sont présents :

MM. Combier, Bury, Poulet, Jarry, Guédon, Considérant, Harrault, Jacob, Liénard, Coulon, Bonneau, Gareau, Guérineau, Luard, Lecoy, Perdriau.

M. le Maire invite le conseil à procéder à l'élection de son secrétaire.

Le conseil nomme M. Luard.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est mis aux voix et adopté.

M. le Maire présente en ces termes l'exposé de la situation financière de la ville.

EXPOSÉ.

Messieurs,

A l'ouverture de la session du budget, il est d'u-

qui ont besoin de leur concours. Les seigneurs ne paient pas leurs fournisseurs, les fournisseurs trompent les acheteurs et volent leurs ouvriers. La police dépouille les voleurs pour son propre compte. Un colonel, dont le traitement ne suffit pas pour payer son uniforme, s'enrichit rapidement sur les fournitures de son régiment, et, grâce à de fréquents emprunts faits à la cuisine du soldat, se donne, à peu de frais, chevaux et voiture, maison de ville et maison de campagne.

— A ce compte, mon oncle, repartit César, je m'étonne que les Russes portent des capotes aussi longues, elles traînent jusqu'aux talons, quoique depuis le colonel jusqu'au sergent tous s'empressent à les rogner. Que serait-ce donc si les chefs étaient honnêtes? elles balaièrent le sol à trois mètres derrière chaque soldat comme les robes de certaines élégantes.

— Tu es incrédule parce que tu n'as pas encore vu, mon enfant; mais dans quelques mois tu sauras à quoi t'en tenir. Tiens, voici un fait qui ne date que d'hier, puisqu'il s'est

ce mémoire, il n'y avait de trop que l'abattage, le foin, le transport, le logement et enfin les bœufs.

— Comment, les bœufs ?

— Oui, les prétendus bœufs n'avaient jamais existé que sur le papier, et les soldats avaient continué à manger leur pain noir, pendant que leurs officiers emboursoient l'argent mandaté sur l'estomac des défenseurs de Sébastopol.

— Ce n'est pas possible! s'écria César stupéfait.

— C'est historique, au contraire, et le fait a été dénoncé par un Russe, le prince Pierre Dolgoroukof. Mais voici quelque chose de plus fort encore.

— Plus fort ?

— Ou, si tu aimes mieux, plus infâme. Au moment où le siège de Sébastopol était poussé avec le plus de vigueur, un très-habile chirurgien, Pyragof, fut envoyé par le tzar, pour diriger le service des ambulances. La mortalité y était effrayante parmi les blessés, qu'on ne pouvait panser, faute de linge, qu'avec du foin. Le chirurgien en chef écri-

vit à Pétersbourg pour demander en grâce de la charpie. En Russie comme en Pologne on en fit d'énormes quantités, que l'on se hâta d'expédier. Les premiers envois n'arrivèrent pas : les soldats russes continuaient à être décimés. Pyragof réclama de nouveau. La charpie fut envoyée par morceaux. Rien encore n'arriva. Le chirurgien en chef, au désespoir, adressa de nouvelles supplications. On fit de nouveaux efforts. Tout fut inutile, les blessés continuèrent à mourir sans être pansés autrement qu'avec de la paille hachée. Ce ne fut qu'après la guerre, qu'une commission, présidée par l'un des grands-ducs, après une enquête, longue et minutieuse, parvint à découvrir l'existence d'un sordide complot tramé par les officiers supérieurs qui avaient, par avarice, détourné tous les envois, et vendu la charpie à des fabricants de papier des environs d'Odessas.

(La suite au prochain numéro.)

sage que le maire fasse au conseil municipal le résumé de la situation financière et administrative de la commune; je viens m'acquitter de ce devoir.

Les recettes de l'exercice 1861	
se sont élevées à.....	379,352 fr. 22
Les dépenses à.....	368,775 09
Il y a donc un excédent de recettes de.....	10,577 13

L'octroi n'a cependant produit que 222,776 f. 68, soit 4,272 fr. 89 de moins qu'en 1870.

La différence porte sur les comestibles, les fourrages et les matériaux; elle a pour causes: la cessation subite de la consommation exceptionnelle que les troupes cantonnées de passage en notre ville avaient faite pendant la guerre et la stagnation des affaires, conséquence forcée des malheurs de la France.

Les 5 premiers mois de l'exercice 1872 comparés aux mois correspondants de 1871, sont eux-mêmes en déficit de 7,213 fr. 71 c. malgré une augmentation de 8,552 fr. 21 c. sur les entrées de matériaux, et c'est encore sur les boissons, les comestibles et les fourrages que porte ce déficit.

Les raisons principales de cette différence sont celles déjà données; mais il faut y ajouter une diminution notable de la population, car le recensement qui se fait en ce moment n'atteint que le chiffre de 12,552 habitants au lieu de 13,663, que portait le recensement de l'année 1866. Différence en moins, 1,111.

Il faut encore noter un relâchement très-grand dans le service de l'octroi. Sans vouloir en indiquer ici toutes les causes, qu'il nous soit permis de dire qu'un mauvais esprit de rivalité, de coterie, s'est développé chez un certain nombre d'employés, et qu'il a été entretenu peut-être par des personnes auxquelles leur position faisait un devoir de le combattre. Grâce à certaines mesures qui ont porté leurs fruits, la situation s'est sensiblement améliorée depuis le commencement du mois de juin, à tel point que ce mois a produit 20,997 fr. 42, c'est-à-dire 5,200 fr. 10 de plus que le mois de juin 1871, et que le déficit de 7,213 fr. 71 sur les 5 premiers mois n'est plus que de 2,013 fr. 61 à la fin du 6^e.

Vous voyez, Messieurs, combien peut varier le rendement de cet impôt et combien, il importe de maintenir, dans le personnel chargé de le recueillir, la discipline sans laquelle il n'y a pas de bonne surveillance, pas de bon service. Mais si c'est là une nécessité, elle s'impose plus que jamais au moment où nous pouvons être forcés par le décret du 12 février 1870 d'expérimenter dès le 1^{er} janvier prochain de nouveaux tarifs.

Vous savez quelles modifications profondes l'ancien tarif doit subir, combien d'objets nouveaux il faut frapper pour racheter les pertes sur les fourrages, sur les avoines et généralement sur les articles les plus productifs du tarif actuel; vous n'ignorez pas non plus les difficultés d'application que de nouveaux impôts rencontrent toujours tant que les contribuables et les employés n'y sont pas encore habitués. Le moindre élément dissolvant qui se glisserait à un pareil moment dans l'octroi pourrait compromettre gravement les finances de la ville.

Enfin, pour assurer nos services, nous sommes obligés de porter au budget de 1873 le chiffre de 222,000 fr. comme produit éventuel de l'octroi. Or, ce chiffre n'a été dépassé que de 776 fr. 48 c. en 1871, ce qui fait que nous pouvons nous trouver sans boni en fin d'année, c'est-à-dire sans moyens de faire face à l'imprévu, et c'est là une situation extrêmement délicate, disons même anormale, qui nous commande la plus grande énergie dans la conduite de cet octroi, notre principale ressource.

Je devais, Messieurs, m'appesantir sur cette question parce qu'elle est une des plus graves de celles que nous ayons à traiter, au moment de la session financière; mais ce n'est pas un cri d'alarme que je jette; je vous ai dit au contraire qu'il avait suffi d'un mois bien conduit pour réparer les désordres des mois précédents, et je peux aller jusqu'à vous manifester certaines espérances qui me paraissent assez fondées. Ainsi nous pouvons obtenir une prolongation de nos anciens tarifs, si le gouvernement veut bien (et nous n'avons point à douter de ses bonnes dispositions), prendre en considération la situation toute particulière de notre ville.

L'École de cavalerie qui marche à grands pas vers la nouvelle organisation et qui sera bientôt plus florissante que jamais, ne tardera pas à apporter dans nos recettes municipales un contingent au moins égal à celui d'autrefois.

Une reprise générale des affaires doit être la conséquence du traité qui vient d'être conclu avec la Prusse et qui nous conduit à une libération as-

surée; sinon aussi prompte que nous la voudrions.

Vienne enfin la proclamation de la République comme forme définitive du gouvernement, et nos finances seront certainement entraînées dans le grand mouvement de prospérité générale qui se fera sentir dans toute la France.

Aussi bien la ville de Saumur n'a jamais été mieux préparée, Messieurs, pour prendre part à l'élan commun.

Ne sommes-nous pas à la veille de voir s'ouvrir d'importants travaux, tels que la distribution d'eau, pour laquelle toutes les formalités préalables sont à peu près remplies, et qui va enfin répondre aux vœux si légitimes et si souvent manifestés de la population; le chemin de fer de Poitiers, qui entre dans la période d'exécution; le pont-viaduc sur la Loire; puis, dans un avenir peu éloigné, les lignes de Niort, de Cholet et du Mans, peut-être de la Châtre, toutes destinées à augmenter dans des proportions si considérables la prospérité commerciale et industrielle de notre ville.

Moins importants par leur chiffre, mais non moins utiles à un autre point de vue, sont les travaux de construction d'une école laïque de filles, qui doivent être exécutés pour la rentrée prochaine, et ceux de restauration et d'agrandissement de notre collège communal.

Les ressources à l'aide desquelles nous pouvons entreprendre ces derniers travaux proviennent du remboursement que nous fait l'état de notre part contributive dans les frais d'armement et d'équipement des mobilisés. Ce remboursement qui, comme vous le savez, se fait par 5^{mes}, nous permet d'inscrire aux chapitres additionnels de 1872 une somme de 14,360 fr. et autant au budget de 1873.

Dans la situation où nous sommes, c'est une bonne fortune, car si, pour l'enseignement et l'éducation, le collège de Saumur n'a rien à redouter de la concurrence que le cléricisme lui prépare, s'il est placé dans des conditions incomparables de salubrité, il ne brille pas précisément par le luxe de ses bâtiments. C'est une question très-secondaire, il est vrai, néanmoins il ne faut pas la négliger et c'est toujours un bien de songer aux améliorations matérielles que l'on peut réaliser dans les établissements destinés à élever la jeunesse.

Quant à l'école laïque de filles que vous avez fondée l'an dernier, jamais école répondit-elle à des besoins plus pressants?

Installée à la hâte dans un local provisoire, elle comptait au lendemain de son ouverture de 120 à 130 élèves, c'est-à-dire tout ce qu'elle pouvait en contenir.

Nous sommes assurés d'avance que sa prospérité ne peut que grandir avec une aussi habile directrice que M^{lle} Dargenne, et une installation aussi complète que celle qu'elle aura au mois de septembre prochain, dans l'emplacement de la salle d'asile, agrandi de tout le terrain des magasins de la ville.

Placée dans le même quartier, à quelques pas seulement de son local actuel, la salle d'asile n'aura rien à regretter à ce changement, et elle offrira aux 170 enfants qui la fréquentent les mêmes avantages, aux parents les mêmes garanties qu'autrefois.

Pour notre école mutuelle, si nombreuse et si florissante, car elle a 375 élèves, et M. l'inspecteur d'académie me disait d'elle, il y a quelques jours, qu'il n'en connaissait pas de mieux dirigée, je n'ai pas de travaux de construction à vous demander, Messieurs, mais je vous prierais de vouloir bien augmenter son budget de 300 fr. pour gratification aux sous-maîtres chargés des cours d'adultes, et de 150 fr. pour supplément de traitement au professeur de musique. Vous avez déjà voté cette gratification l'an dernier, mais à titre extraordinaire; il est tellement utile de favoriser le développement des cours d'adultes en récompensant le zèle des sous-maîtres, qu'elle doit à notre avis entrer définitivement dans la composition du budget.

Quant au professeur de musique, M. Meyer, vous apprécierez comme nous, sans doute, Messieurs, que son talent et son dévouement n'étaient pas suffisamment rétribués par le modeste traitement qui lui était alloué jusqu'ici.

Le goût de la musique s'affirme dans notre ville; il est de notre devoir de l'encourager. Depuis peu, en effet, une société philharmonique s'est fondée, une musique municipale et une société chorale se sont organisées. Pour qu'elles vivent, qu'elles prospèrent, il faut que nos jeunes enfants des écoles viennent sans cesse les alimenter.

Mais ce n'est pas seulement vers la musique que se tournent les esprits: par le nombreux public qui n'a cessé d'affluer cet hiver aux cours de littérature, de science et d'histoire, vous avez dû juger, Messieurs, du désir de s'instruire qui anime la population; aussi continuerons-nous l'œuvre si bien com-

mencée, et, pour combler une lacune, nous fonderons cette année, s'il se peut, un cours de dessin.

Notre ville ainsi dotée n'aura rien à envier à beaucoup d'autres d'une égale importance, au point de vue de la culture intellectuelle et morale.

Toutefois, le développement de l'instruction, le goût des arts, n'intéressent que la partie déjà éclairée de la population; mais celle qui a toujours vécu dans l'ignorance et dans la misère et qui compose la classe si nombreuse des pauvres assistés, n'avons-nous rien à faire pour elle?

Pour ma part, Messieurs, je crois fermement que nous pouvons la relever, et il ne faudrait pour cela que quelques réformes dans l'organisation de la bienfaisance.

(La fin à demain.)

LES ÉCOLES D'ARTILLERIE.

On lit dans le *Journal d'Angers*:

La nouvelle organisation de l'artillerie qui porte à trente le nombre des régiments de cette arme, nécessite la création de nouvelles écoles et de nouveaux polygones. Les régiments d'artillerie sont répartis deux à deux dans quinze emplacements correspondant à quinze corps d'armée.

Des emplacements existent déjà à Douai, à La Fère, à Vincennes, Versailles, Besançon, Bourges, Rennes, Grenoble, Valence et Toulouse. Il en reste donc cinq à créer.

Ces créations sont l'objet de très-grandes études au ministère de la guerre. La question est, en effet, plus complexe qu'elle ne paraît au premier abord. Les emplacements à choisir ne sont pas seulement déterminés par les offres de subvention faites par les villes et les départements; ils le sont encore en considération des facilités d'établissement au point de vue des grandes manœuvres et des écoles de tir. Ils le sont surtout eu égard à la répartition des forces militaires sur le territoire et à l'organisation qui sera définitivement adoptée en vue d'une mobilisation rapide.

Si l'on songe que les frais d'installation pour une école, un polygone et deux régiments d'artillerie, composant ensemble un effectif de 2,500 hommes et de 4,600 chevaux, s'élèvent de 3,500,000 à 4 millions de francs, on comprendra combien les offres faites par certaines localités peuvent influer sur les décisions du ministère.

Les cinq écoles de garnison à établir seront ainsi réparties: une dans le nord-ouest, une dans l'ouest, une dans le centre, une dans le sud-est, et la dernière dans le midi.

Dans l'ouest, — la région qui nous intéresse directement, — Paimbœuf a voté une somme considérable, La Rochelle offre 900,000 fr., Tours 800,000, Le Mans 600,000.

Deux villes du département de Maine-et-Loire, Angers et Cholet, offrent chacune 1,500,000 fr.

Toutes considérations privées mises de côté, nous donnons notre préférence à Angers; on n'a que l'embarras du choix pour trouver aux environs de notre ville les terrains propres à l'exercice du tir et aux manœuvres. Quant aux bâtiments de l'école et aux polygones, ils sont, nous assure-t-on, déjà tout trouvés.

Nous félicitons donc bien sincèrement notre conseil municipal d'avoir chaleureusement pris à cœur cette affaire, et d'avoir fait, pour sa part, tout ce qu'il était possible pour la mener à bonne fin.

Espérons que l'empressement de nos concitoyens à seconder les vues patriotiques du gouvernement portera ses fruits, et que la ville d'Angers se verra, dans un temps peu éloigné, en possession d'un nouvel élément de prospérité.

Les courses de Cholet sont fixées au 25 août. L'hippodrome dont on a fait choix est situé auprès de l'ancienne route de Toule-Monde.

Sous le titre: *Une jeune victime de la Commune*, M. Imbert de Saint-Amand publie, dans la *Presse*, la vie courte mais si bien remplie et si héroïquement terminée de notre compatriote, M. l'abbé Paul Seigneret, né à Angers le 3 décembre 1845.

Le maire de Saint-Lambert-des-Lévées a déposé, le 16 juillet 1872, à la caisse du receveur particulier à Saumur, la somme de 294 fr. 55 c., produit de la quête faite

par les dames de cette commune, pour l'Œuvre des Chaumières.

Le maire, LE POT.

L'administration des contributions indirectes vient de décider que les jeunes gens qui désireront concourir pour l'admission au surnumérariat ne seront plus astreints à attendre l'époque des concours généraux, qui jusqu'ici ont eu lieu le même jour dans chaque département.

Désormais, les aspirants pourront demander à être examinés isolément et à toute époque de l'année.

La commission de la réorganisation de l'armée n'a pas seulement adopté le système régional mixte; elle a voté en outre l'article 7, qui porte que l'autorité militaire peut ordonner la formation de corps en armées, en dehors de l'armée active et de l'armée territoriale; ils seront rattachés aux armées de terre et de mer, et les hommes qui les composeront seront astreints à toutes les obligations du service militaire et jouiront de tous les droits attribués aux troupes.

Ces corps dont parle l'article 7 sont ceux de la douane, des pompiers, des gardes-forestiers, des francs-tireurs. D'après la décision prise par la commission au sujet de la division par régions, nous devons ajouter qu'il y aura seize corps d'armée, un par région, deux à Paris, un à Lyon et un en Algérie.

Le préfet des Deux-Sèvres prévient qu'une enquête est ouverte sur le projet d'établissement des chemins de fer d'intérêt local:

1^o De Niort à Thouars, avec bifurcation vers Montcontour; 2^o de Thouars à la limite des Deux-Sèvres, vers Montreuil-Bellay.

A partir du 14 juillet courant, les pièces du projet seront déposées à la préfecture de Niort et aux sous-préfectures de Parthenay et de Bressuire, où les personnes qui se présenteront dans ce but pourront en prendre connaissance jusqu'au 14 août 1872 inclusivement; des registres seront ouverts dans les mêmes bureaux et pendant le même temps, pour recevoir les observations qui seront présentées sur le projet précité.

On nous signale à Pontbreton, près Nersac, dit l'*Echo du Poitou*, un fait aussi curieux que rare des mœurs de la gent galline.

Deux poules ordinaires, en tout point identiques de taille, de plumage et de couleur, semblent n'avoir pour elles deux qu'un seul et même instinct qui les porte sans cesse à agir uniformément et de concert. Elles ne se quittent jamais, mangent, boivent, pondent ensemble et chantent ensuite parfaitement d'accord à l'unisson. Elles viennent enfin de couvrir de moitié dans un nid commun; leurs poussins, confondus, ne font aucune différence entre ces deux mères et répondent également à leur appel. Ils sont, du reste, fort bien conduits et défendus par ces gardiennes vigilantes, qui marchent alternativement l'une en tête et l'autre en queue de la petite bande, laquelle disparaît au moindre danger sous les quatre ailes déployées de ces poules, groupées côte à côte.

Dernières Nouvelles.

L'AJOURNEMENT DES DISCUSSIONS IRRITANTES.

On dit dans quelques cercles parlementaires que, d'accord avec les principaux membres de l'Assemblée, M. Thiers ajournera, dans l'intérêt de l'opération financière qui se prépare, les explications politiques qu'il a annoncées. On craint que les orages qui pourraient être la conséquence forcée du débat que soulèveront inévitablement ces explications ne nuisent au succès de l'emprunt, pour lequel le calme le plus complet est nécessaire.

LA COMMISSION DU CONSEIL D'ÉTAT.

La commission du Conseil d'Etat a tenu hier, à une heure, une réunion motivée par le refus de M. Léon de Bussièrès d'accepter une candidature. C'est un nom à remplacer.

L'AMNISTIE PARTIELLE.

On s'attendait, hier, au dépôt du rapport de M. Deppeyre, sur la proposition de M. de Pressensé, pour une amnistie partielle.

Ce rapport, qui a été lu avant-hier à la commission et adopté par elle, conclut à l'ajournement indéfini de cette proposition. Il repousse d'une manière absolue l'idée d'une amnistie générale.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

POUR PARAÎTRE LE 5 JUILLET :

10 CENTIMES LA LIVRAISON

LE PROCÈS BAZAINE

En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelons :

LES PRÉLIMINAIRES DU PROCÈS,

C'est-à-dire les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

Introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de monsieur Régnier. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier-général du roi de Prusse. — Agitation

à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine, publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues, plans, etc.

Il paraîtra deux livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : LE PROCÈS BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

10 centimes la livraison.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61.224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean,

GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

CHATEAUNEUF. — 12 juillet.

Froment, l'h., 23 et 22 50. — Seigle, 12 f. — Orge, 10 f. — Avoine d'hiver et d'été, 7 75.

Graine de luzerne et de trèfle, le quintal, 105 f. — Foin, 4 50 et 4 f. — Paille de froment, 3 f.; de seigle, 3 50.

LION-D'ANGERS. — 12 juillet.

Froment, l'hect., 23 50 et 23 f. — Seigle, 13 f. — Orge et sarrasin, 10 f. — Avoine d'hiver, 7 50.

— Haricots, 35 f. — Pommes de terre, 6 f. — Graine de luzerne et de trèfle, le quintal, 160 f. — Foin, 4 50 et 4 fr. — Paille de froment, 5 f.; de seigle, 5 50.

INGRANDÈS. — 12 juillet.

Froment, l'h., 23 50 et 22 f. — Seigle, 13 50. — Orge, 11 f. — Sarrasin, 10 25. — Avoine d'hiver et d'été, 9 f. — Haricots, 30 f. — Jarosses, 20 f. — Fèves, 16 25. — Noix, 18 f. — Pommes de terre, 7 25.

Graine de luzerne, le quintal, 140 f. — Foin, 5 50 et 4 75. — Paille de froment, 4 f.; de seigle 4 75.

Bestiaux. — Le marché de ce jour n'était pas approvisionné de bestiaux.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Bai-se.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 10	» 30	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	860	» »	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	368 75	6 25	» »
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 30	» 05	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	620	» »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	387 50	» »	» »
4 % jouissance 22 septembre.	» »	» »	» »	Crédit mobilier	413 75	3 75	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	471 25	» »	» »
5 % Emprunt	84 50	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche	870	» »	» »	Société autrichienne, j. janv.	» »	» »	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	» »	» »	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	428 75	» »	» »	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	204	» »	1 50	Est, jouissance nov.	510	» »	» »	Orléans	276	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	835	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerranée	278	» »	» »
— 1865, 4 %	440	» »	» »	Midi, jouissance juillet	567 50	2 50	» »	Est	268	» »	» »
— 1869, 3 % t. payé	271	» »	6 50	Nord, jouissance juillet	945	» »	» »	Nord	287 50	» »	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé	241 75	» »	75	Orléans, jouissance octobre	823 75	» »	» »	Ouest	272 50	» »	» »
— libéré	241 50	» »	» »	Ouest, jouissance juillet, 65	505	» »	» »	Midi	273 50	» »	» »
Banque de France, j. juillet	3745	» »	» »	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	672 50	5	» »	Deux-Charentes	265	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août	660	» »	7 50	Compagnie parisienne du Gaz.	» »	» »	» »	Vendée	255	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475	» »	» »	Société Immobilière, j. janv.	21	» »	» »				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440	» »	» »								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^r LEMOINE, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 21 juillet 1872, à midi,

Au Chapeau, près Saumur, chez M. Poirier,

Par le ministère de M^r LEMOINE, notaire aux Rosiers,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. Séchet-Salmon, marchand boulanger aux Rosiers.

DÉSIGNATION.

§ 1^{er}. — Commune de Villebernier.

1^{er} Une maison, composée d'une chambre à feu, grenier dessus, écurie à côté, située sur un morceau de terre, au canton des Sucs, portée au cadastre sous les n^{os} 320, 321 et 322, section A, pour une contenance de 27 ares 50 centiares, joignant M. Maurice.

2^o Trente-cinq ares de terre, au même lieu (n^o 324, section A), joignant au couchant M. Guillemet et au levant la Rue-Poirier.

3^o Vingt-sept ares 50 centiares de terre, au même lieu (n^o 323, section A), joignant au nord le Champ-Poirier, au levant et au couchant les deux morceaux précédents.

4^o Douze ares de terre, aux Pâturageaux (n^o 395, section A), joignant au couchant Arrault.

5^o Vingt-huit ares de terre, aux Ronderais (n^o 362, section A), joignant M^{me} Camin.

Commune de Vivy.

6^o Vingt deux ares de pré, en la Fresnaie, joignant MM. de Perrochet et M^{me} Laborie.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^r LEMOINE. (374)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

OFFICE DU COMPTANT

1, Rue Saint-Georges, Paris. Reçoit dès à présent les Souscriptions à **L'EMPRUNT** qui va être émis prochainement pour la Libération du Territoire, et garanti à ses Clients l'intégralité de leur Souscription. — Envoi sur demande du Prospectus relatant les conditions. (347)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Prêche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

A VENDRE

D'OCCASION,

UN BUREAU NEUF avec tiroir, pour travailler debout. S'adresser à M. HUBLOT, menuisier, rue de la Tourelle.

A VENDRE UNE CALÈCHE

AVEC SES ÉQUIPAGES.

Prix : 800 francs.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite Bilange. (225)

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

BAINS DE MER DE PORNICHEFF.

A LOUER MAISON GARNIE

Sur la plage.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^r MANGONNEAU, huissier à Doué.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 21 juillet 1872 et le dimanche suivant, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^r Mangonneau, huissier à Doué, au château de Champagne, commune du Vaudelnay-Rillé, à la vente aux enchères publiques des objets ci-après désignés :

Lits garnis, meubles, tables, chaises, armoires, coffres, bois de travail et de chauffage, billard, machine à distiller, batterie de cuisine, outils de boulangerie, de jardinage et de culture, charrettes, herse, mille bouteilles vides, huit cents bouteilles de vin de différents crus, équipages de voiture, arbustes et fleurs en caisses, et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

104, rue Richelieu, 104

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

NEUVIÈME ANNÉE.

4 FR. PAR AN

NEUVIÈME ANNÉE.

Qui ne paraissait que deux fois par mois PARAIT MAINTENANT chaque semaine le Jeudi SANS AUGMENTATION DE PRIX

Exécution des Ordres de Bourse. — Encaissement de Coupons. — Echange et Libération de Titres. — Souscriptions.

La Maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne fait pas d'avances sur titres.

104, rue Richelieu, 104, Paris

FABRIQUE D'ENCRE De PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.